

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2015**

*La séance est ouverte à 19 heures 30 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance de ce Conseil Municipal du 12 novembre 2015. Madame Géraldine BUTI va procéder à l'appel des adjoints et conseillers municipaux.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR (*à partir de 19 h 40 avant la présentation de la question n° 221-2015*), Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Ange POGGI, Béatrix ESPALLARDO, Johanne ALVAREZ, Marc THOMAS.

**Étaient représentés :**

Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX  
Hervé REBOUL par Beatrix ESPALLARDO

**Étaient absentes excusées, Mesdames :**

Fadela AOUMMEUR (*jusqu'à 19 h 40 après l'approbation du procès-verbal*)  
Cécile DUMAS  
Marilyne KERAUDY

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous allons proposer à la désignation du Secrétaire de séance Madame Anne-Marie CHAYOT. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats.

### **VOTE**

**POUR : 32**

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO»)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **A/RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 OCTOBRE 2015**

**Monsieur le MAIRE.**- L'approbation du procès-verbal du 7 octobre 2015 appelle-t-elle des questions particulières ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

### **VOTE**

**POUR : 32**

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO»)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames et messieurs, avant de commencer les délibérations, j'ai reçu trois lettres venant de Madame ALVAREZ, Monsieur THOMAS et Monsieur POGGI. En application des dispositions de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil Municipal, je dois, en tant que Maire, porter à la connaissance du Conseil ce qui suit.

Par courrier du 10 novembre 2015, Madame ALVAREZ, Monsieur THOMAS et Monsieur POGGI ont informé la Municipalité qu'ils se désolidarisent tous les trois du groupe ....

**M. Marc THOMAS.**- « Rassemblement Bleu Marine ».

**Monsieur le MAIRE**.- « Rassemblement Bleu Marine-Front National », et qu'ils constituaient un nouveau groupe intitulé « Droite Nationale ». Il convient donc de préciser que, selon les termes de l'article 31, alinéa 3, les élus RBM-FN, soit Madame ESPALLARDO et Monsieur REBOUL, ne font plus partie d'un groupe, puisque selon notre règlement intérieur, tout groupe politique doit réunir au moins trois conseillers municipaux. En application des dispositions de l'article 34 du règlement intérieur du Conseil Municipal, il y a un certain nombre de choses que nous devons traiter. Je charge Madame la Directrice Générale des Services (DGS) de recevoir tout le monde rapidement pour faire le point.

*Madame Fadela AOUMMEUR rejoint la séance à 19 heures 40.*

Pas de commentaire particulier à faire ? Très bien. Mesdames et Messieurs, nous allons commencer l'ouverture de notre Conseil Municipal et les délibérations.

## **B/ DÉLIBÉRATIONS**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **N° 1 – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT OUEST PROVENCE »**

Rapporteur : **M. le MAIRE**

**Monsieur le MAIRE**.- Dans cette première délibération, nous vous proposons de créer une Société Publique Locale d'Aménagement et de Développement Ouest Provence. Dans le contexte que vous connaissez, lié à la réforme de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles), et en accord avec trois communes de Ouest Provence (Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer et Miramas), il a été décidé de proposer et de faire voter au Conseil Communautaire la création d'une SPL (Société Publique Locale), comme ce fût le cas pour le projet fluvial de Port-Saint-Louis ou aéronautique sur Istres.

C'est d'abord une organisation tout à fait légale et légitime. Il s'agit, pour nous de conserver sur le plan local la capacité de traiter de l'aménagement, de décider ce que nous souhaitons faire sur des terrains qui ne sont pas de nature métropolitaine, mais qui permettraient aux trois communes de pouvoir décider, en fonction de leur choix, de l'aménagement et de l'organisation spatiale de ces terrains.

*Monsieur le MAIRE procède à lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Vous avez dans le tableau la répartition des actions et du capital apporté. Je rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que toute action portée par cette SPL nécessitera avant sa réalisation l'accord du Conseil Municipal.

Il y aura 3 sièges pour le Syndicat d'Agglomération de Ouest Provence (au premier janvier, ce sera pour la Métropole), 1 siège pour la commune de Cornillon-Confoux, 2 sièges pour la commune de Fos-sur-Mer, et 3 sièges pour la commune de Miramas. La commune de Miramas dispose, au titre des instances de la Société, de 3 représentants au Conseil Communautaire. À cet effet, je vous proposerai 3 candidats.

Vous l'avez tous compris, sur les terrains qui ne sont pas de niveau métropolitain - j'entends par là qui ne seraient pas de nature à une opération exceptionnelle du type ITER ou autre -, il est important pour nous de décider. Ce sont plutôt des terrains, à l'intérieur de la Commune, déterminants pour notre avenir, et déterminants aussi pour les choix de la Commune : les choix immobiliers, de constructibilité, de commercialisation. Voilà pourquoi nous souhaitons la création de cette SPL.

En ce qui concerne cette SPL, je vous propose 3 représentants : Monsieur GUILLON qui est à l'urbanisme, Madame DEFFOBIS qui est au développement économique et Monsieur GUILLEMONT qui est aux finances. Parmi ces trois représentants, Monsieur GUILLON sera le représentant permanent de la Commune de Miramas pour participer aux Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires et spéciales de la SPL « Aménagement Développement Ouest Provence ».

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,

2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***Madame Laëtitia DEFFOBIS, Monsieur Jean GUILLON et Monsieur Gérald GUILLEMONT sont désignés comme représentants de la commune de Miramas au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Aménagement Développement Ouest Provence ».***

*Monsieur Jean GUILLON est désigné comme représentant de la commune de Miramas au sein des assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales de la de la Société Publique Locale « Aménagement Développement Ouest Provence ».*

**N° 2 – CONVENTION D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DES CONVENTIONS DE L'UGAP AYANT POUR OBJET LA MISE À DISPOSITION D'UN DOSSIER DE MARCHÉ SUBSÉQUENT SUR LE FONDEMENT DE L'ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS MOBILES ET PRESTATIONS ANNEXES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON.**- L'UGAP c'est l'Union des Groupements d'Achats Publics. Au mois de février 2016, notre marché de téléphonie mobile se termine. Nous devons donc passer un nouveau marché. L'UGAP nous a proposé ses services ce qui nous permettra de bénéficier des tarifs propres à l'UGAP. Ce qui vous est proposé c'est, plutôt que de passer un marché et d'être seul sur ce marché, d'utiliser l'UGAP pour avoir une certaine force de frappe et des tarifs avantageux. Je crois qu'il y aura une économie substantielle. Ensuite, nous passerons une convention.

L'UGAP va passer un marché avec Orange. C'est l'opérateur que nous avons en ce moment et qui nous donne satisfaction.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 3 – GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE – ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SELON UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Rapporteur : **M. Daniel HIGLI**

**M. Daniel HIGLI**.- Ce renouvellement se finissait à la fin de l'année.

*Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question.

Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

(3 voix « Droite Nationale »)

**N° 4 – RECENSEMENT DE LA POPULATION**

**Rapporteur : M. le MAIRE**

**Monsieur le MAIRE**.- Il s'agit, comme tous les ans, du recensement, en espérant que cette année sera meilleure et qu'ils n'iront pas voir si un immeuble a été démoli pour faire le recensement.

C'est très important pour nous. À ce titre, je vous propose de leur attribuer une indemnité forfaitaire. Tout cela est organisé par l'INSEE avec les agents de la Ville dûment labellisés et accrédités par l'INSEE.

Si je pouvais passer un message à la presse libre et indépendante, il faut rappeler aux habitants de répondre au recensement... C'est la base de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de notre Commune et de beaucoup d'indicateurs. Quand des Miramasséens ne répondent pas, ce sont autant de personnes qui ne sont pas comptabilisées et qui coûtent à la Commune en termes de recettes supplémentaires. Je pense qu'actuellement, nous n'avons pas un taux exceptionnel de réponses, même quand on va frapper aux portes. Nos agents y vont une fois, deux fois, trois fois... Il faut que chacun d'entre nous rappelle aux Miramasséens que répondre au recensement est un devoir civique

par rapport à la Commune. Et je lance un appel solennel. C'est vraiment un élément extrêmement important pour notre Commune.

Y a-t-il des commentaires sur le recensement, cette convention, et cette rémunération complémentaire pour les agents ? Je rappelle qu'ils le font en dehors des heures de travail, le soir et le week-end.

Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote.

### **VOTE**

#### **POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

### **N° 5 – VOYAGES À LA JOURNÉE EN DIRECTION DES RETRAITÉS DE LA COMMUNE – PRINCIPE DE GRATUITÉ**

Rapporteur : **Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

**Mme Anne-Marie CHAYOT.**- Les lieux sont l'île de Bendor, l'île des Embiez, le canal du Midi, Gréoux, Saint-Guilhem-le-Désert, et un spectacle à Aix-en-Provence pour les personnes à mobilité réduite.

*Madame Anne-Marie CHAYOT poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci pour nos retraités, je crois qu'ils sont très contents de ce que vous faites. Y a-t-il des commentaires sur ces déplacements ? Oui, Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS.**- Je voulais juste m'associer à vous, Monsieur le MAIRE, pour dire qu'effectivement, nous avons eu le repas il y a quelques jours - hier ou avant-hier – et nos anciens en sont sortis hyper contents. De ce côté-là, toutes nos félicitations et notre soutien encore, Madame CHAYOT.

**Monsieur le MAIRE.**- Je vais passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 2 voix  
« Madame Béatrix ESPALLARDO»)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**DIRECTION DES FINANCES**

**N° 6 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous avons sous les yeux la Délibération Modificative n° 2 du budget principal de la ville de Miramas. Cette DM (Décision Modificative) est nécessaire pour pouvoir tenir compte d'un certain nombre d'opérations décidées depuis la DM n° 1 au mois de juillet dernier.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Au chapitre 26 des participations, nous inscrivons 255 000 euros de crédit. Cela correspond à la création de la SPL. C'était la question n° 1 de notre Conseil de ce soir : l'achat des actions et ses frais liés font que, maintenant, Miramas va être pour partie actionnaire de cette Société Publique Locale « Aménagement Ouest Provence ».

Ensuite, au chapitre 45, « la comptabilité distincte rattachée » (458 000 euros). Il s'agit d'une opération que nous menons avec le SMGETU (Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains). Vous savez que le SMGETU met en place sur la Commune une amélioration forte du niveau de service, ce que l'on appelle les bus à haut niveau de service.

Dans ce cadre, pour que cela soit conforme à un cahier des charges national, le SMGETU a proposé de modifier les arrêts de bus, et notamment de relever les trottoirs à l'endroit de l'arrêt des bus. Tout ceci entraîne des travaux sur la voirie communale à hauteur de 458 000 euros. C'est entièrement financé par le SMGETU. La Commune fait les travaux, les paie, et le SMGETU nous rembourse à l'euro près. Nous avons ces deux lignes en



dépenses et en recettes de 458 000 euros. Généralement, les travaux de voirie sont payés sur le budget du SAN. Cette fois, c'est payé sur le budget de la Commune, avec les recettes correspondantes.

Dans la colonne « recettes », il n'y a effectivement que cela, plus le virement qui vient de la section de fonctionnement à hauteur de 554 160 euros. Nous avons donc une section équilibrée en dépenses et en recettes nouvelles : 1 119 622,50 euros.

**Monsieur le MAIRE**.- Pour le SMGETU, ce sont des travaux pour permettre que les bus puissent stationner.

**M. Daniel HIGLI**.- La priorité, ce sera devant la gare ; après, devant Jean Moulin, et devant tous les arrêts possibles.

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous passons au vote.

#### **VOTE**

#### **POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 3**

(3 voix « Droite Nationale »)

### **N° 7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CCAS**

**Rapporteur** : **Mme CHAYOT**

*Madame CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

**Mme CHAYOT**.- Nous avons eu une baisse de 300 000 euros par la CAF.

*Madame CHAYOT poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 8 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Le comptable nous demande de passer une admission en non-valeur pour un certain nombre de titres à hauteur de 3 986,56 euros. Je rappelle que seuls le trésorier et ses services ont la charge de poursuivre les débiteurs.

**Monsieur le MAIRE**.- Cela intervient après toutes les démarches, relances, etc. de gens qui ont disparu. Y a-t-il des commentaires particuliers pour aller dans le sens de Monsieur le trésorier-payeur ?

J'en profite pour remercier Madame MIZOULE du travail extraordinaire de défense du service public. J'ai cru comprendre que grâce à vous et, évidemment, aux organisations syndicales, notre trésorerie reste sur Miramas.

Y a-t-il des commentaires ? Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

(3 voix « Droite Nationale »)

**N° 9 – ABROGATION DE L'ENSEMBLE DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTES DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DU SERVICE DES SPORTS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Nous poursuivons le travail des services de remise en ordre des actes constitutifs des régies de recettes. Nous vous proposons d'abroger les délibérations relatives à l'acte constitutif de la régie de recettes des activités périscolaires du service des sports. Comme vous le savez, ces régies seront créées ou abrogées par décision de Monsieur le MAIRE.

**Monsieur le MAIRE**.- Pas de commentaire ? Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 10 – REVERSEMENT PARTIEL DE LA SUBVENTION AFFECTÉE AU FINANCEMENT  
DU FESTIVAL NUITS MÉTIS**

**Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD**

**Mme Paulette ARNAUD**.- Il s'agit du reversement partiel de la subvention affectée au financement du Festival *Nuits Métais*. Je pense que cela s'est suffisamment su sur la Ville : le Festival n'a pas duré le temps qui était prévu, puisque nous avons un souci de mauvais temps.

*Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- La manifestation n'ayant pas eu lieu, nous récupérons une partie de la subvention. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS**

**N° 11 – APPROBATION DE L'AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ) VOTÉE LE 13 OCTOBRE 2014**

**Rapporteur : M. Gaëtan FERNANDEZ**

**M. Gaëtan FERNANDEZ.**- Permettez-moi une parenthèse concernant le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Vous avez noté que, depuis qu'ils sont élus, ils sont présents régulièrement aux commémorations de la Ville. C'est dire s'ils prennent à cœur leur mandat. En même temps, j'ai pu noter aussi cet été une participation très forte de leur part dans l'Été Jeunes sur la gestion des déchets dans ces différents espaces. Nous pouvons féliciter l'équipe de l'ADEJ (Accès au Droit des Enfants et des Jeunes), Thierry RICARD et toute son équipe, y compris ces jeunes. Je suis très satisfait.

*Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Nous pouvons passer au vote, s'il n'y a rien de spécial.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**URBANISME**

**N° 12 – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE RÉALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHÉS DU SAN OUEST PROVENCE**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Pas de questions particulières ? Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 13 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, À TITRE GRATUIT, AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, DES IMMEUBLES CADASTRÉS SECTION BR N° 4,5, 6,84 ET 86**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Nous renforçons le patrimoine de la Ville.

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Cela entre dans l'actif.

**Monsieur le MAIRE**.- Dans l'actif de la Commune. Il fallait le dire. Pas de commentaire particulier ?

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 14 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, À TITRE GRATUIT, AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BR N° 2, 3, 7 ET 142 SISES CHEMIN DE L'AUTODROME/AVENUE MARIUS CHALVE**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**M. Christian PEYRO**.- Ce sont des parcelles et divers bâtiments associés.

Ce sont les terrains Antargaz.

**Monsieur le MAIRE**.- Nous pouvons passer au vote, s'il n'y a pas de question.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 15 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, À TITRE GRATUIT, AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, DE L'IMMEUBLE INDUSTRIEL SITUÉ 32 AVENUE DU ROYAUME UNI**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Pour les anciens, c'était l'ancien local des festivités, il y a quelques années. Il revient au patrimoine de la Ville. Ici, au Conseil Municipal, nous verrons l'affectation qui sera faite, mais nous ne pouvons pas donner de pistes aujourd'hui.

**M. Christian PEYRO**.- D'abord, il faut en avoir la propriété.

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 16 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, À TITRE GRATUIT, AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI N° 5 SISE CHEMIN DE COUVENT**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**M. PEYRO.**- Je précise que le transfert est payé par le SAN Ouest Provence, chaque fois. Un acte doit être signé.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous récupérons du patrimoine pour l'euro symbolique. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 17 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, À TITRE GRATUIT, AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 368 ET N° 1926 SISES À GRAND CABASSE**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Pas de commentaire. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 18 – DÉCLASSEMENT D'ENVIRON 4 000 M<sup>2</sup> DU DOMAINE PUBLIC SITUÉ AVENUE DES SALADELLES, QUARTIER CARRAIRE**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON.**- On vous propose le déclassement de 4 000 m<sup>2</sup> du domaine public. C'est un terrain situé à droite du château d'eau de Carraire. Ces terrains sont en zone N-E, c'est-à-dire qu'ils sont faits pour de l'économie. Une entreprise désire s'implanter sur ce terrain. Vous savez que cette petite zone d'activités autour de Carraire va être complètement remplie. Une entreprise de signalisation ferroviaire veut s'y installer. Je vous en dirai un peu plus le jour où l'on vendra ce terrain, mais il faut d'abord le déclasser, puisque c'est du domaine public. C'est une entreprise de Miramas, elle a entre quarante et cinquante ouvriers. Ils veulent s'étendre et ils ont besoin de conditions de travail optimum. Ils vont nous faire un très joli projet.

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 19 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 15 G0032 – 10 MAISONS INDIVIDUELLES – ILOT N° 5 QUARTIER MAILLE II**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON.**- C'est l'avis sur un permis de construire de dix maisons individuelles sur l'îlot n° 5 du quartier Maille II. Parallèlement, peut-on faire les autres rapports en même temps ? C'est le même promoteur. Nous allons grouper.

*Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte des rapports n° 19 à n° 23.*

**M. Jean GUILLON.**- Ce sont les derniers terrains libres, prévus d'être construits à la Maille II dans le projet de rénovation urbaine. Le groupe Terlat achète ces terrains et fait des logements privés, qui vont être en accession à la propriété. C'est la fin de



la rénovation urbaine de ce quartier. La mixité de la population va se faire par là. Ce sont des appartements assez bon marché, puisqu'ils sont en ossature bois. Il y en a qui sont en train de se faire dans le centre-ville.

**Monsieur le MAIRE**.- L'ossature bois, cela ne signifie pas que ce sont des chalets. Je vous le dis naïvement, la première fois que l'on m'a parlé d'ossature bois, je croyais que c'était les chalets des Alpes. J'ai dit : « *Pas terrible, à Miramas* ». On m'a expliqué que c'est une forme d'organisation de construction. Cela n'a rien à voir avec le reste.

Il s'agit donc, évidemment, de la fin du dossier ANRU (Agence National pour la Rénovation Urbaine), avec cette construction d'accession privée. Ces prix sont très intéressants pour les jeunes Miramasséens.

**Monsieur le MAIRE**.- S'il n'y a pas de question, nous passons au vote sur la question n° 19.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 20 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 15 G0033 – IMMEUBLE COLLECTIF DE 24 LOGEMENTS – ILOT N° 7 QUARTIER MAILLE II**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**Monsieur le MAIRE**.- Sur la question n° 20, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 21 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 15 G0034 – 5 MAISONS INDIVIDUELLES – ILOT N° 8 QUARTIER MAILLE II**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**Monsieur le MAIRE.**- Sur la question n° 21, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 22 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 15 G0035 – IMMEUBLE COLLECTIF DE 30 LOGEMENTS – ILOT N° 3 QUARTIER MAILLE II**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**Monsieur le MAIRE.**- Sur la question n° 22, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 23 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 15 G0036 – IMMEUBLE COLLECTIF DE 51 LOGEMENTS – ILOT N° 4 QUARTIER MAILLE II**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**Monsieur le MAIRE.**- Sur la question n° 23, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 24 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF PC 13063 14G0026 M4 –  
CONSTRUCTION D’UN COLLECTIF DE LOGEMENTS ANGLE DU BOULEVARD  
JACQUES MINET ET DE L’AVENUE MARIUS CHALVE**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON**.- On vous demande un avis sur un permis de construire modificatif. Il y a quelque temps, nous avons donné un avis favorable sur le permis de construire de l'immeuble situé en face de Pôle Emploi, à l'angle de l'avenue Marius Chalve et du boulevard Jacques Minet. Il y avait 64 logements prévus, à l'époque. Nous avons donné un avis favorable. Ce permis de construire avait été délivré au titre de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) est passée par là. Il n'y a plus de COS (Coefficient d'Occupation des Sols) aujourd'hui dans toute la ville de Miramas, comme dans les autres villes. Tout ce qui est en zone U (Urbaine) n'a plus de COS. Le promoteur a donc décidé de faire un peu plus de surface de plancher, ce qui est totalement son droit, et aussi parce que les appartements se vendaient bien.

Je tiens à dire que c'est un chantier propre. Nous avons rarement eu des chantiers faits comme cela dans le centre-ville. L'architecte qui a travaillé avec nous sur le bâtiment et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a écouté tout ce que nous lui avons dit. Je le dis, parce qu'on ne rencontre pas des promoteurs comme cela tous les jours. Ce sont des gens de Marseille.

Ils font un peu plus de surface de plancher - de 3 800, ils passent à 4 200 - et ils font 75 logements au lieu de 64. Ils respectent les règles de parking, etc. Je pense que ce sera une belle réalisation.

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions particulières sur ces appartements ? Ils sont bien situés. Ils vont nous permettre de donner une perspective urbaine à cette avenue Marius Chalve, qui fera la transition avec la question qui suit. Cela va

aider aussi au développement de nos commerces de centre-ville. À chaque fois que nous ramenons des populations sur le centre-ville, cela fait plus de clients de proximité.

Y a-t-il des questions particulières ? Non ? Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ENVIRONNEMENT**

**N° 25 – CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D’UN ESPACE PUBLIC ET DE CHALETS DE LA VILLE À L’ASSOCIATION MIRASHOP - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Fadela AOUMMEUR**

*Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- C’est une action que vous menez avec les commerçants de la Ville. Cette année, nous passons un cap. Ils ont souhaité aller encore plus loin.

**Mme Fadela AOUMMEUR.**- On prend les deux axes de la Ville. Cela va être très animé, écologique. Nous allons faire des commerces éphémères. Il y aura des animations pour les enfants et pour les grands. Faites passer le message : la ville la plus agréable pendant la période de Noël est Miramas.

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Madame AOUMMEUR. Quel enthousiasme ! Y a-t-il des questions particulières pour cette aide avec notre association MIRASHOP ? Pas de question ? On peut passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 26 – APPROBATION DU CONTENU DU PROJET SPÉCIFIQUE N° 7 « ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE » POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016 ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE À PERCEVOIR DES SUBVENTIONS POUR CE PROJET SOUMIS AUPRÈS DE L'ADEME**

Rapporteur : **Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Pas de commentaire particulier ?

Madame BUTI, je fais la liaison avant de voter. Quelle ne fut pas ma joie de recevoir, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil, ce qui va nous honorer tous : décidé par le concours national des « Marianne d'or » remises au moment du Congrès des Maires de France, j'ai l'honneur et l'avantage de vous dire que la ville de Miramas et votre Maire, bien sûr, a reçu une Marianne d'or 2015 du développement durable pour son action exemplaire conciliant développement durable et développement économique.

Nous pouvons nous applaudir les uns les autres. Il faut quand même que je vous donne un chiffre. Les Marianne d'or ne sont que seize cette année. Il y a 36 000 communes, si mes souvenirs sont bons, sans compter les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Je suis vraiment très, très content et, en même temps, cela nous oblige à continuer.

Je monterai la recevoir à Paris, la semaine prochaine, au Congrès des Maires de France. Le Président doit les remettre. Et à Miramas, un membre du concours national viendra la remettre officiellement. au mois de janvier.

Nous avons fait du bon travail, tous ensemble.

Y a-t-il des questions particulières sur le rapport n° 26 ? Pas de question particulière. Je passe au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,  
2 voix « Madame Béatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**-J'ai d'abord la liste des décisions du Maire, et l'on m'a dit qu'il y avait des questions.

Ensuite, j'ai reçu une demande. Une question écrite m'a été faite par Monsieur POGGI, Monsieur THOMAS et Madame ALVAREZ au sujet de l'OMS (Office Municipal des Sports).

## **C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 15 septembre 2015 au 28 octobre 2015.*

**Monsieur le MAIRE.**- En ce qui concerne la liste des décisions du Maire, vous avez des fournitures, des conventions, l'exploitation de matériel thermique, les maintenances de chaudières murales, les maintenances de climatisation, les fournitures de chèques cadeaux pour les départs à la retraite de nos agents, la résiliation d'un bail. Vous avez une convention d'occupation de garage...

## **D/ LISTE DES MARCHES**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a un marché de fournitures de chèques cadeaux, des séjours vacances pour les enfants de la Ville, une mission d'étude pour un diagnostic cartographique du réseau, la fourniture et la livraison de dix écrans ainsi que leur support d'installation au centre de supervision urbain.

Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

**M. Marc THOMAS.**- Oui. Nous aimerions avoir deux précisions supplémentaires. La première concerne les travaux de mise en conformité des installations électriques de l'école maternelle Les Molières, avenant n° 1 - 2015-215 du 5 octobre 2015.

Vous dites qu'en raison de prestations supplémentaires nécessaires pour un montant de 1 735 euros hors taxes, vous avez signé un avenant. Certes, c'est la Loi, mais l'augmentation ne rend-elle pas l'offre de prestation plus chère que celle d'un éventuel concurrent qui aurait aussi postulé lors de l'appel d'offres ?

Dans l'éventualité où ce seraient des prestations non répertoriées à l'origine de l'offre, pourquoi n'auraient-elles pas fait l'objet d'un autre appel d'offres, plutôt que d'un avenant ?

**Monsieur le MAIRE**.- Monsieur GIUMMARRA.

**M. Franck GIUMMARRA**.- Quand il y a eu les travaux, il a été nécessaire de faire d'autres travaux non visibles lors du lancement de la procédure. C'est ce que l'on appelle des suggestions imprévues : imprévisibles et extérieures aux parties. Faire intervenir quelqu'un d'autre sur le travail d'un prestataire est permis par la Loi.

**Monsieur le MAIRE**.- Merci. Deuxième question.

**M. Marc THOMAS**.- Tout à fait. Elle porte sur l'étude prospective du 28 octobre 2015 portant sur le peuplement de la commune de Miramas. Nous l'avons effectivement lue. Nous voudrions avoir des informations sur cette prospective, comme son utilité. Vous nous en avez cité un petit peu tout à l'heure. 45 000 euros toutes taxes comprises pour une société hors métropole (elle est dans le département 97) : on peut être surpris qu'une seule entreprise veuille répondre, et qu'il n'y en ait pas de moins chère plus près.

**Monsieur le MAIRE**.- Je vais vous répondre sur le fond. En géographie, le peuplement est l'analyse de tout ce qui est comportement des besoins des populations, notamment en ce qui concerne le logement. Pourquoi avons-nous besoin de cela ? Pour deux raisons :

La première raison : dans le cadre de la rénovation urbaine, il est nécessaire de faire une analyse complète sur la situation du logement, sa construction, sa valeur, le nombre de gens, l'évolution des besoins, le nombre de mètres carrés qu'il faudra développer, l'acceptabilité des logements, l'acceptabilité des loyers, etc. Cela s'appelle une analyse de peuplement. Nous en avons déjà eu besoin dans l'ANRU. Je vous rappelle que la Ville a été sélectionnée parmi les 200 quartiers pour mettre en place l'ANRU n° 2. et nous en avons besoin. J'étais ce matin à Paris au milieu des élus, et à la tribune, pour expliquer les règles du nouvel ANRU. Nous avons un budget de 5 milliards d'euros pour les 200 quartiers, dont nous faisons partie. Nous avons besoin d'avoir une analyse urbaine et de peuplement.

La deuxième raison : bien savoir où nous allons en termes de besoins, en termes de capacité d'acceptabilité de l'offre, va nous permettre de faire les bons choix quand il s'agira de développer les programmes de logement, de la réponse au logement, et, en même temps, de l'aménagement global. Cela aura aussi des incidences sur la façon dont les familles vont évoluer dans le temps. Cela aura des incidences sur l'éducation, les écoles,

etc. Bref, c'est une analyse complète et importante pour préparer Miramas dans les 10, 15, 20 ou 30 ans qui viennent. Cela s'appelle de la gestion prévisionnelle. Cela, c'est le fond.

Sur la forme, Monsieur THOMAS, je peux vous dire : je dors tranquille, mais très tranquillement. Je sais qu'un service remarquable nous suit.

**M. Jean GUILLON.**- Sur le fait qu'il y a une entreprise, quand il y a un marché public, il paraît au bulletin officiel des marchés publics. Après, répond qui veut répondre. Quelquefois, sept, huit entreprises (huit cabinets - c'est un cabinet qui fait cela, ce n'est pas une entreprise de travaux publics), plusieurs entreprises prennent le dossier, mais une répond, tout simplement, parce que les autres ont décidé de ne pas répondre. Cela ne les intéresse pas. On n'y est strictement pour rien. Quand il y a plusieurs entreprises, une analyse se fait. Vous êtes habitués. C'est la mieux-disante, pas forcément dans le sens « la moins chère ». Il y a un cahier des charges, et c'est analysé en fonction de la qualité de l'entreprise, de la qualité de la prestation prévue et du prix. C'est comme ça que cela se passe.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur THOMAS, oui, cette entreprise est en dehors de la zone de la Métropole. Je n'y peux rien. J'aurais préféré qu'elle soit dans la zone métropolitaine. Pour tout vous dire, j'aurais même préféré qu'elle soit de Miramas, mais il n'y en a pas.

## **QUESTIONS ORALES**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous nous avez fait part de votre demande de bien vouloir inclure cette question. « *Nous avons appris que le contrôle par l'organisme URSSAF de l'association OMS...* » À vous, Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS.**- Nous avons appris que le contrôle par l'organisme URSSAF de l'association « Office Municipal des Sports », plus communément appelée OMS, aurait donné lieu à la rédaction d'un rapport par ledit organisme, dont vous auriez été également destinataire. Faisant suite à la question que nous avons posée en Conseil en début d'année, vous vous étiez engagé à nous en transmettre le contenu. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est, les conclusions, si elles existent, et les mesures que vous avez prises.

**Monsieur le MAIRE.**- Comme souvent vous alliez voir les associations - en ne disant pas de quel groupe vous étiez d'ailleurs -, normalement, vous auriez pu aller les voir.



**Monsieur Ange POGGI.**- Cela les fait rire, quand nous disons que nous sommes de l'opposition.

**Monsieur le MAIRE.**- Vous n'êtes pas le seul dans l'opposition, apparemment. En l'occurrence, Monsieur BAUDOUX a demandé, lui, à l'OMS. Monsieur Jacques BAUDOUX a donc la parole.

**M. Jacques BAUDOUX.**- Il est difficile de s'identifier quand on change de nom de groupe. Sur la question à l'endroit de la Municipalité, le Président de l'OMS nous a fait parvenir un communiqué, que je vais vous lire, concernant la situation de cette association suite au contrôle URSSAF. Il s'adresse à moi :

*« Monsieur l'Adjoint aux Sports,*

*Suite à votre interrogation, je vous apporte quelques indications sur le contrôle URSSAF dont notre association a fait l'objet. Ce contrôle a été effectué par deux inspecteurs de l'URSSAF, suite à des dénonciations malveillantes. Ce contrôle s'est déroulé de novembre 2013 à septembre 2014. Des erreurs d'écritures comptables ont été commises involontairement par notre association, au regard du personnel et des charges qui devaient être payées. Même s'il apparaît clairement qu'il n'y a eu aucune volonté de détournement ou d'enrichissement personnel de la part de l'ensemble des bénévoles et des salariés de l'OMS, cela se traduit par un redressement ».*

[ Lequel a fait l'objet d'une lettre d'observation, mais pas d'un rapport, et encore moins de conclusions, comme je veux le préciser ].

*« Seul l'intérêt des enfants et des familles, la plupart du temps les plus défavorisées, a prévalu dans cette opération en répondant à une forte demande, et des besoins dépassant largement les objectifs prévus initialement, en sorte que le partenariat avec des associations locales aurait dû être mieux géré au titre du personnel mis à contribution, mais la demande étant très forte, la pression l'a été tout autant.*

*Bien avant que soit engagé ce contrôle, l'OMS avait déjà pris, dès le début du deuxième trimestre 2013, toutes les dispositions dans son fonctionnement en faisant appel à un cabinet spécialisé dans la gestion des salariés du monde associatif sportif - ce qui est très spécifique - ce qui a évité la perpétuation d'une situation que l'on peut qualifier d'anormale.*

*Dès l'été 2013 – donc, le trimestre suivant -, l'OMS a procédé à cette régularisation en adhérant au dispositif "Chèque emploi associatif" géré par les services de l'URSSAF. Par ailleurs, de nombreuses réunions d'information ont été effectuées pendant plusieurs mois auprès des clubs partenaires de l'OMS pour ses vacances sportives afin de provoquer une régularisation générale, ce qui démontre la volonté de l'OMS d'assurer une mise en conformité globale de la gestion salariale associative ».*

[Il est précisé dans ce communiqué que l'OMS disposait d'un cabinet d'experts-comptables et ensuite, obligatoirement, d'un commissaire aux comptes].

*« On peut donc s'étonner de n'avoir jamais été alerté sur ce dysfonctionnement et d'avoir bénéficié de la validation systématique des comptes de l'OMS, de sa gestion annuelle présentés à chaque assemblée générale, ce qui a pu, on peut l'imaginer, induire l'OMS en erreur.*

*Pour répondre à ces problèmes dépassant largement les capacités des dirigeants de l'association, entièrement bénévoles, nous avons - nous, OMS - préféré faire appel à un avocat pour défendre cette situation. À ce jour, cette affaire est toujours en cours d'examen ».*

[ Comme je le disais, des observations, mais pas de rapport, et encore moins de conclusion ].

*« Nous tiendrons non seulement votre groupe, mais tout le Conseil Municipal au courant des suites de cette affaire. Une demande de rendez-vous auprès des services de l'URSSAF a été sollicitée par l'avocat et le Président de l'OMS en vue de négociations. Le cabinet comptable a également été mis en cause pour répondre de sa responsabilité, et intervenir auprès de son assurance.*

*Pour l'instant, il est donc fortement souhaitable d'attendre les suites qui seront données à nos demandes ».*

Voilà l'intégralité du communiqué fourni par l'OMS. Il apporte un éclairage sur la situation de l'OMS au regard du contrôle URSSAF.

**Monsieur le MAIRE.**- Vous avez une réponse de l'OMS qui est quand même mieux placée que nous, puisque nous ne sommes pas en face d'un contrôle URSSAF. Nous sommes dans un problème d'écritures comptables. On verra bien !

Je dois également vous dire qu'au-delà de la Marianne d'or, la Maison de l'innovation et du partage, ex-Maison des associations, vient d'être labellisée « Espace Régional Internet Citoyen » par la Région PACA. Cela signifie de modestes subventions pour ce lieu, qui sera tourné largement sur la formation des Miramasséens à l'usage du numérique. Voilà une bonne nouvelle qui permettra à tous de mieux surfer sur le Net, sur Facebook et Twitter.

S'il n'y a pas d'autres observations, je voudrais remercier les membres du Conseil d'être présents. Je tiens à vous dire que nous aurons un autre Conseil Municipal en décembre. Pour l'instant, la date est le 2 décembre, mais cela peut varier car nous attendons aussi des éléments du SAN.

Je dois dire, et je conclus là-dessus, que nous avons expliqué aux Tutelles - notamment à toute la Préfecture et la Préfiguration - que, dans le cadre de la Métropole (cette Métropole qui nous est faite, je ne reviens pas sur le débat), on nous propose moins de compétences gérées que n'en avait le SAN Ouest Provence. Le SAN Ouest Provence est la seule structure de l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône à avoir eu quarante ans d'histoire de mutualisation de compétences, de moyens et d'objectifs.

Contrairement à d'autres, il nous faut donc détricoter quarante ans de mutualisation pour nous mettre au niveau de la future Métropole dans ses compétences. Voilà pourquoi nous sommes obligés aujourd'hui de réintégrer des personnels - avec des recettes, bien sûr -, de réintégrer des compétences avec des investissements, des équipements. Nous le verrons aussi au prochain Conseil Municipal et nous nous expliquerons encore avec Gérald GUILLEMONT des recettes supplémentaires que nous devons toucher dans les AC (Attribution de Compensation) et même dans la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire). Nous aborderons toutes ces questions pour faire un point d'explication générale de la situation au prochain Conseil.

À Marseille, quelquefois, ils ne comprenaient pas très bien ce que nous faisons. Nous leur disions que nous étions beaucoup plus loin que la Métropole. Il faut que nous fassions marche arrière. C'est ce que le Président du SAN avait expliqué en disant : « *Moi, je descends les marches pendant que d'autres les montent* ». Voilà où nous en sommes actuellement.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

*La séance est levée à 20 heures 45.*

**Monsieur le Maire**

**Le Secrétaire de séance**

**Frédéric VIGOUROUX**

**Anne-Marie CHAYOT**